

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005  
SEPTIÈME ANNÉE N° 654 DU 14 AU 16 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UN BON WEEK END

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« On ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment ».

Cardinal de Retz

Suivez Nous sur }  
facebook

LA CONCURRENCE DE LUREL AUTRE NOM  
DU LIBÉRALISME  
VA CONTINUER À  
DÉTRUIRE LA GUADELOUPE

UNE POLITIQUE PÉNALE  
SANS CONSISTANCE  
ET DANGEREUSE

## À LA UNE

### LE PROJET DE CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

La justice est rendue en Guadeloupe au nom du peuple français .C'est ce qu'indiquent tous les documents officiels .Cette devise coloniale est l'illustration de la domination du peuple français sur le peuple guadeloupéen et cela en dépit du droit international de la décolonisation que la France refuse d'appliquer . Cette réalité pour odieuse qu'elle soit nous oblige à suivre avec beaucoup d 'attention la politique pénale des autorités coloniales en raison de l'insécurité grandissante qui règne dans notre pays et de la nécessité de penser à des solutions guadeloupéennes pour faire face aux problèmes posés .

#### **Revue de la situation carcérale :**

La Guadeloupe compte deux types d'établissements pénitentiaires : la Maison d'arrêt de Basse-Terre et le Centre pénitentiaire de Baie-Mahault. Le Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault est un établissement mixte composé de cinq quartiers (Maison d'arrêt femme, Maison d'arrêt homme, Maison d'Arrêt mineur, Centre de détention hommes, quartier de semi-liberté). Il n'y a pas de maison centrale dans les Antilles et en Guyane pour l'accomplissement des longues peines et l'accueil des détenus dangereux. Dès lors, les quelques condamnés à de longues peines sont transférés en France. La population carcérale au 1er janvier 2012 est de 884 dont 12 femmes, 216 prévenus , 668 condamnés (dont 578 correctionnels et 90 criminels ). La densité carcérale pour 100 places est de 125,0 .

La garde des Sceaux demande aux procureurs, dans un projet de circulaire publié par des médias , de moins avoir recours aux peines plancher, d'augmenter le recours aux aménagements de peine et réexaminer des sentences déjà prononcées. Le but : faire diminuer la surpopulation carcérale. Le texte n'a toujours pas été présenté en Conseil des ministres. La présentation en Conseil des ministres de cette circulaire a plusieurs fois été repoussée depuis juillet et une date reste encore à fixer. Elle devait même être évoquée mercredi mais a été ajournée. La version dévoilée par des médias est "un projet de travail administratif qui date du 20 août" a indiqué le porte-parole du ministère, Pierre Rancé, ajoutant qu'"il y a eu 10 versions différentes depuis". Il est selon lui "globalement proche de la version actuelle", mais est "erronée" sur certains points, tels que "le titre, la terminologie" et "incomplète" notamment sur la récidive. Voici les principales propositions du texte.

## **Les peines plancher**

La ministre aborde la question de cette mesure instaurée en 2007 après l'élection de Nicolas Sarkozy. En cas de récidive (quand une personne est condamnée pour un fait pour lequel elle avait déjà été condamnée précédemment) et si le délit ou le crime est punissable d'au moins trois ans, une peine minimale est automatiquement requise. Christiane Taubira veut les "écarter" en demandant aux procureurs "de tenir le plus grand compte dans (leurs) réquisitions et (leurs) choix de poursuites, de la situation personnelle, sociale et économique de chaque prévenu". En somme, d'individualiser les peines pour éviter de mettre en prison des personnes qui pourraient être mieux suivies à l'extérieur.

## **Aménagement de peine**

Les magistrats doivent "faire de l'aménagement des peines d'emprisonnement une priorité de politique pénale" dans le but de lutter contre la récidive. "Vous veillerez à l'état de surpopulation carcérale existant dans les établissements de votre ressort", ajoute-t-elle dans cette version. En juillet, le nombre de prisonniers a atteint le chiffre record de 67.373 personnes. "Le recours à l'incarcération doit être limité aux situations qui l'exigent strictement", conformément à la loi pénitentiaire de 2009, rappelle la ministre.

## **Réexamen de peines déjà prononcées**

Christiane Taubira demande aux procureurs que "toute peine d'emprisonnement, et plus particulièrement les peines anciennes ou inférieures à six mois", soit réexaminée et que soit "envisagée l'exécution de la peine sous une modalité adaptée".

## **Justice des mineurs**

La garde des Sceaux manifeste son opposition aux tribunaux correctionnels pour mineurs instaurés par la précédente majorité en demandant que la "spécialisation de la justice des mineurs", qui implique le juge des enfants, soit préservée.

## **Comparution immédiate**

La comparution immédiate devra être utilisée seulement "lorsqu'elle s'avérera nécessaire et à bon escient", ajoute le texte. Le dispositif concerne des délits ou crimes dont la peine encourue est supérieure à six

mois en cas de flagrant délit ou à deux ans dans les autres cas. Selon une étude du "Conseil lyonnais pour le respect des droits" parue en 2008, le temps moyen d'une audience en comparution immédiate était de 31 minutes. La peine moyenne d'emprisonnement ferme est de six mois.

## **D'autres priorités**

Christiane Taubira cite aussi parmi les "priorités" l'accompagnement des victimes d'infractions "à chaque étape de la procédure pénale". Enfin, pour une plus grande indépendance de la justice, elle confirme qu'elle ne donnera pas d'instructions individuelles aux parquets sur des affaires particulières.

Ces propositions vont-elles réduire durablement l'insécurité ? Nous ne le croyons pas car elles ne sont pas adaptées à la logique de nos problèmes d'insécurité .

## **LA RÉDACTION**



## **AFFAIRES NATIONALES**

### **POLITIQUE**

#### **IL FAUT REMPLACER LA CONCURRENCE PAR DES PRIX DIRIGÉS**

Le ministre français des colonies, VICTORIN LUREL , a décidé d'éradiquer la vie chère de l'ensemble des colonies afin que les prix des produits vendus dans ces territoires soient au même niveau que les prix de la France le centre du système colonial et le modèle à atteindre . Son diagnostic est le suivant : « Dans les collectivités territoriales d'outre-mer, et plus particulièrement encore dans les départements et régions d'outre-mer, les économies locales se caractérisent par des marchés naturels étroits, éloignés de la métropole, peu ouverts sur leur environnement régional, très cloisonnés. Les économies insulaires se prêtent ainsi à deux types d'organisation de marchés qui ne se retrouvent pas dans les économies d'Europe continentale à un même degré de sensibilité, à savoir d'une part, des monopoles ou oligopoles liés à l'étroitesse du marché (grande distribution, transport aérien, carburant, oxygène médical...) et d'autre part, des monopoles ou oligopoles liés aux réseaux

d'acheminement (fret, port, grossistes et importateurs....). Ainsi, les conditions d'une concurrence saine peuvent être affectées tant d'un point de vue horizontal par la présence de peu d'acteurs sur un même marché, que d'un point de vue vertical par ce même phénomène qui se retrouve à plusieurs étapes d'une même filière. Il ressort que l'un des moyens d'amélioration consiste à s'attacher à faciliter le jeu de la concurrence » .

Rien d'étonnant pour ce libéral qui pour tromper se pare avec les habits du socialisme . Pour les libéraux , la concurrence est à la base de l'économie capitaliste de marché . Dans le modèle d'économie de marché, la concurrence est censée être la méthode la plus efficace d'organisation pour le fonctionnement de l'économie, alors que les modèles dirigistes et étatiques où c'est l'état qui est considéré comme devant organiser et fixer l'orientation de l'économie les résultats sont médiocres . Le bon respect des règles de concurrence est synonyme à la fois de prix bas, de plus grande variété des produits et services pour tous les citoyens. La concurrence stimule en effet la croissance, la compétitivité et l'innovation. La concurrence est un moyen qui permet d'atteindre l'objectif d'amélioration du bien-être des consommateurs . Une régulation efficace s'avère indispensable pour éviter que le pouvoir économique et les profits ne soient confisqués par les membres d'un cartel ou d'un monopole à leur avantage exclusif. La concurrence exige que soit respectée la liberté d'entreprendre , qu'il n'y ait pas de barrières prohibitives à l'entrée sur le marché, qu'il y ait libre circulation des facteurs de production , sans que soient gênés les flux de capitaux ou restreints la liberté de circulation et de services ni la liberté d'implantation. Le développement de la concurrence s'est traduit par des vagues de privatisations revenant sur les nationalisations et les monopoles étatiques et par les restrictions quant aux aides publiques.

Cependant , dans les faits , les libéraux mentent . Le libéralisme ne favorise qu'une sorte d'individus, égoïstes et avides de richesses, non tous les individus qui composent la société. Il prétend défendre la liberté d'entreprendre, brise l'état social et citoyen : c'est le moins d'état possible pour que le travail salarié soit exploité à outrance (utilitarisme), dans le but d'outrepasser les règlements établis (code du travail). Par une propagande mensongère, ce libéralisme s'impose comme modèle pour sauver l'économie, alors qu'il ne fait que ruiner les états et leurs services sociaux en augmentant le chômage. C'est un nouveau féodalisme, avec la vassalité envers la haute finance mondiale, avec sa bureaucratie dont la Communauté Européenne sert de relais . Basé sur l'individualisme et l'utilitarisme, le libéralisme repose sur l'idée qu'en économie, les données sont tellement nombreuses et les ajustements tellement complexes, que la raison est impuissante pour gérer l'économie d'un pays, surtout avec la bureaucratie d'État. La société obéirait à un processus quasi-biologique,

par sélection naturelle : la croissance et la production de richesse parvient à satisfaire petit à petit les besoins de tous, dans la mesure où il y a eu, depuis l'essor de l'industrie, toutes les libertés d'entreprendre et d'échanger. Comme si nous avions été guidés par une «main invisible», celle des «marchés», c'est-à-dire du diktat des cours de la Bourse et des spéculations boursières. Opposé aux idéologies socialistes, il favorise les entreprises privées, fondées sur le pragmatisme, l'adaptation spontanée aux nécessités du moment, pour le maximum de profit. De fait, il s'oppose au socialisme, qui est considéré comme une idéologie à la base de l'état-Providence, incapable de maîtriser l'«économie de marché». Un américain, M. Friedman, qui a milité pour cette voie, prétendait que la solution libérale au chômage est d'abaisser les salaires, et de supprimer le S.M.I.G. En fait, le chômage est maintenu à un taux acceptable pour que la menace du chômage contraigne bon nombre de travailleurs à accepter des conditions de travail infernales. Ils sont traités comme des bêtes de somme . Pour faire passer leur idéologie, les libéraux usent de mensonges. La concurrence fera baisser les prix; les services seront de meilleure qualité ; vous aurez plus de choix, alors que ce choix n'existe pas avec les monopoles publics. Cela stimulera la croissance, donc augmentera les richesses. Cela créera des emplois. Les Pays en développement seront avantagés. C'est un dogme ressassé par les néolibéraux, mais la guerre commerciale qui aboutit à des fusions d'entreprises risque de laisser tout le marché à des monopoles sans concurrence et il n'y aura plus de choix. La concurrence est redoutable... John Rockefeller n'y croyait pas : «La concurrence, c'est la mort du commerce», disait-il. Il s'est évertué durant sa vie à supprimer tous ses concurrents pour réussir. Les règles du jeu ont changé avec la mondialisation et le libre-échange : ce n'est pas le mythe de la concurrence qui sauvera l'emploi. Il y a des accords illicites sur les prix et pas de véritable concurrence, et bientôt il n'y aura plus que de grands monopoles privés au rythme où vont les choses . Le libéralisme est anti-social. Il attaque les droits sociaux acquis par les luttes syndicales et les traite comme des "archaïsmes" pour s'en prendre au Code du Travail, d'où la volonté de "moderniser" (terme qui, en soi, ne veut rien dire) selon les directives ultra-libérales de l'UE. La "modernité", c'est le laminage de nos protections sociales : c'est donc une régression sociale. Le "Moins d'État" qu'il prône, c'est contre le citoyen. A terme, c'est la fin de la démocratie, des régulations sociales. Les prix sont régulés par les salaires et pour que les prix baissent il faut que les salaires soient au plancher. D'où les délocalisations d'usines vers les régions où le coût salarial est au plus bas, sans charges sociales. Finalement, le chômage s'accroît au fur et à mesure des restructurations, des fusions d'entreprises, des délocalisations, plans de licenciements. Le monde devient instable, la concurrence mondiale demande plus d'efforts et de sacrifices. Déjà, au travail, le stress est permanent, par peur d'être licencié, et on plie sous la cravache.

VICTORIN LUREL avec sa concurrence ment et sert les intérêts des groupes sociaux qui le soutiennent ainsi que la totalité des conservateurs de l'ordre colonial. Il continue de faire perdre du temps et des ressources à la Guadeloupe . Au ce système des forts , nous opposons une administration intelligente des prix et nous préconisons une politique des revenus pour améliorer le pouvoir d'achat et résorber les inégalités de rémunération . Ces nouvelles orientations doivent se fonder sur de nouvelles méthodes de connaissance des prix avec notamment la connaissance de deux types de prix , les prix des produits importés et les prix des produits fabriqués en Guadeloupe .

## **LES LOIS AUROUX ONT 30 ANS**

Les lois Auroux avaient pour objectif de renforcer la protection des salariés et de leurs représentants. La première loi, celle du 4 août 1982 sur les libertés dans l'entreprise instaure un droit d'expression des salariés sur leurs conditions de travail tout en encadrant le pouvoir disciplinaire de l'employeur (règlement intérieur et interdiction de la discrimination). La loi du 28 octobre 1982 sur les instances représentatives du personnel étend le rôle économique du comité d'entreprise avec un suivi par le CE de la marche économique de l'entreprise. Elle vise à assurer « une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail et aux techniques de production ». Cette loi crée aussi l'obligation patronale de verser au CE un budget de fonctionnement égal à 0,2 % de la masse salariale destiné à assurer au CE une autonomie financière pour exercer ses attributions économiques. Elle instaure aussi les comités de groupe. La loi du 13 novembre 1982 relative à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail introduit une obligation de négocier tant au niveau de la branche que de l'entreprise dans certains domaines et selon une périodicité définie par la loi. Elle institutionnalise la possibilité de conclure, dans certains domaines et dans des conditions définies par la loi, des conventions et accords collectifs de travail dérogeant à des dispositions législatives et réglementaires. La possibilité de conclure de tels accords dérogatoires est toutefois encadrée, lorsqu'ils sont conclus dans l'entreprise ou l'établissement, par le droit d'opposition éventuel des organisations syndicales non signataires. La loi du 23 décembre 1982 crée les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui succèdent aux CHS de 1947. Leur but principal était de faire appliquer les règles de prévention dans les entreprises. En 1982, il s'agissait bien plus de promouvoir un modèle fondé sur la négociation et sur le dialogue social plutôt que d'organiser un contre-pouvoir salarié contrecarrant le pouvoir patronal. L'objectif était bien de mettre en place nouvelle « démocratie

économique » supposant une intervention plus étendue et active des travailleurs dans la gestion des entreprises, pas de remettre en cause le pouvoir de décision du chef d'entreprise, ni de s'engager sur la voix de la cogestion. Le législateur de l'époque partait du postulat que l'entreprise est une entité qui rassemble des intérêts différents, parfois éloignés les uns des autres, ceux des propriétaires, des dirigeants, des salariés. Il fallait qu'ils trouvent ensemble des équilibres permettant d'atteindre une performance globale. Mais chacun devait rester à sa place. Aujourd'hui, le droit des institutions représentatives du personnel issu de ces lois doivent évoluer afin de permettre aux salariés d'être un acteur de la direction des entreprises .

## **LES CONSEILS DE LA COUR DES COMPTES**

Pour réduire le déficit de la Sécurité Sociale, la Cour des Comptes préconise de remettre en cause une partie des avantages fiscaux qui profitent aux plus aisés des retraités. Au total, ce ne sont pas moins de 5 milliards d'euros qui pourraient être économisés en s'attaquant aux avantages des retraités. Dit comme cela, les mesures présentées jeudi 13 septembre par la Cour des comptes risquent de faire bondir. Et pourtant, en dévoilant leurs préconisations pour assainir les comptes de la Sécurité Sociale, les magistrats de la rue Cambon se sont longuement penchés sur la situation des plus âgés. Certes, leur réalité est contrastée et multiforme, reconnaissent les sages de la rue Cambon. "Mais malgré la persistance de situations individuelles préoccupantes, il reste que contrairement à une idée reçue, les retraités sont dans une situation globale en moyenne plus favorable que celle des actifs, notamment des plus jeunes", a rappelé Didier Migaud, le Président de la Cour. Ainsi sont-ils plus souvent propriétaires que les actifs, tout en ayant fini de payer leur résidence principale. Fort de ce patrimoine, les anciens ont un niveau de vie "légèrement supérieur à celui des actifs et supérieur de 15% à celui de l'ensemble des non-retraités". Pour Didier Migaud "cette situation résulte pour une part de l'existence de nombreux dispositifs fiscaux et sociaux en leur faveur". L'ensemble de ces avantages pèsent d'ailleurs la coquette somme de 12 milliards d'euros chaque année dans les dépenses de l'Etat. Aussi, après les avoir passés au peigne fin, la Cour émet plusieurs suggestions : Plus d'abattement de 10% sur les revenus et une CSG au même taux que les salariés . Elle préconise, par exemple, de supprimer progressivement l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu. Cette exonération partielle accordée aux salariés pour leurs frais professionnels n'est plus justifiée pour les retraités qui, par définition, ne travaillent plus. Supprimer cet abattement rapporterait, selon la Cour, 2,7 milliards d'euros. Autre point qui mériterait d'être réformé : l'exonération d'impôt sur le revenu, des majorations de pensions pour les parents de trois enfants.



Gain attendu : 800 millions d'euros. Mais la préconisation de la Cour qui promet de faire polémique est l'alignement du taux de CSG des retraités les plus aisés (actuellement de 6,6 %) sur celui de l'ensemble des salariés c'est-à-dire 7,5 %. Une mesure qui permettrait d'encaisser 1,2 milliard d'euros supplémentaires par an. Car, si la Cour propose de faire le tri dans les aides sociales et fiscales distribuées aux plus anciens, elle tient toutefois à préserver les plus fragiles. Ainsi, pas question de toucher aux bénéficiaires du minimum vieillesse dont bénéficient un millier de personnes. "Il conserve un rôle essentiel pour limiter le taux de pauvreté des retraités les plus modestes. Ses allocataires sont pour 55% des femmes dont un quart, a plus de 80 ans", écrit la Cour.

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES**

### **LA CTU DÉNONCE LA HAUSSE DES PRIX ET L'IMMOBILISME DES AUTORITÉS COLONIALES**

Dans un communiqué du 13 septembre la centrale des travailleurs unis dénonce la vie chère :

« LA CTU dénonce la décision gouvernementale et donc de VICTORIN LUREL le ministre français des colonies annoncée par le Préfet , d'augmenter le prix de l'essence et du gaz réalisée dans l'opacité et sans support juridique.

Cette nouvelle augmentation du prix de l'énergie doit être replacée dans le cadre d'une hausse généralisée des prix de plus de 2% annuel en juillet 2012 couplée avec une hausse du prix des produits alimentaires de plus de 3%.

Il en résulte une baisse du pouvoir d'achat , les salaires dont récemment le SMIC ne compensant pas les hausses des prix.

Cependant , malgré toutes ces augmentations et la baisse rapide du pouvoir d'achat qui pénalisent les ménagers les plus modestes , le gouvernement continue de prôner la liberté des prix et l'extension de la concurrence alors qu'au cours des vingt dernières années ces instruments n'ont pas mis un terme à la hausse des prix .

A la politique de liberté des prix et de concurrence qui a échoué , la CTU préconise un encadrement général de tous les prix par les pouvoirs publics, une fixation concertée de leur montant et

l'ouverture de négociations dans le domaine salarial au niveau de la Guadeloupe afin d'améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes » .

## **MENSONGES ET MENSONGES DES DIRIGEANTS FRANÇAIS**

LEON GARAGNAT nous livre sur le site de la voix de la Syrie une analyse sur PSA qui sort des sentiers battus que nous livrons in extenso :

« On a beau commencer à être habitués, ça fait toujours quand même bizarre, ces situations où en lisant la presse, en écoutant la radio, on se demande si on est en train de rêver ou si quelqu'un quelque part nous prendrait pas pour des andouilles. Pour éviter de sombrer dans la folie, on récapitule alors les événements :

### **1/ Une restructuration depuis longtemps annoncée**

Le 12 juillet dernier, le groupe automobile français PSA confirmait le plan de restructuration tant redouté depuis des mois, qui allait aboutir notamment à la fermeture de son usine de fabrication d'automobiles à Aulnay sous bois (93). La restructuration, particulièrement catastrophique (8000 suppressions d'emploi, sans compter les conséquences, encore inconnues, sur les sous-traitants), était expliquée par la baisse du marché européen, où le groupe prévoyait une baisse de 10 % de ses ventes.

### **2/ Où l'on apprend que les Iraniens roulent en Peugeot**

Parmi toutes les réactions atterrées que cette annonce avait suscitées, l'une d'elles détonait : le délégué syndical CGT de la boîte pointait comme principal responsable des difficultés l'abandon par Peugeot du marché iranien depuis février 2012. Marché sur lequel Peugeot avait écoulé pas moins de 455.000 véhicules en 2011, en partenariat avec un constructeur local nommé Khodro. Et ça, 455.000 véhicules, même en partageant le bénéfice avec un autre, c'est pas rien. Ça représenterait même pas loin de 13 % des ventes mondiales de Peugeot en 2011 (3.549.000 véhicules). Pourquoi diable Peugeot avait-elle donc décidé d'abandonner ce marché considérable? La réponse de la direction était confuse, invoquant un problème de financement lié à des sanctions financières européennes prises contre l'Iran qui gêneraient les paiements interbancaires. Elle minimisait par ailleurs l'impact de l'abandon du marché iranien, évaluant le manque à gagner à 640 à 850 millions d'euros. Autant dire trois fois rien.

### **3/ Où l'on apprend qu'Obama est actionnaire de Peugeot**

Or l'argument du problème bancaire était ridicule, d'autres firmes faisant

sans problèmes des affaires en Iran. La réalité était plus crue. En février 2012, PSA avait noué une alliance avec Général Motors, firme états-unienne détenue à 60 % par l'état fédéral (oui, oui, une entreprise publique aux USA : c'est ce qu'on appelle la socialisation des pertes en période de crise), qui est entrée dans le capital de PSA à hauteur de 7 %.

Or l'actionnaire principal du nouvel ami de Peugeot (les USA, donc) est bien connu pour chercher des noises à l'Iran. L'Iran, ennemi de l'impérialisme et d'Israël, qui accueille le sommet des pays non alignés, l'Iran allié de la Syrie. C'est donc l'administration Obama qui a demandé à Général Motors d'imposer à Peugeot de se retirer du marché iranien. Cette décision semble même avoir été une condition préalable à l'entrée de GM dans le capital de Peugeot.

Comme quoi une firme capitaliste est capable de sacrifier ses intérêts pour une décision d'ordre purement politique, lorsqu'il le faut vraiment. On aurait pas cru. Ils doivent vraiment pas être sympas, ces Iraniens.

#### **4/ Où un rapport gouvernemental nous apprend que Peugeot n'est pas assez mondialisée**

Nous voilà arrivés au 11 septembre 2012, date à laquelle le ministère du redressement productif (ne riez pas, merci) a rendu public le rapport dit « Sartorius » qui était censé faire la lumière sur la situation économique de Peugeot et vérifier si le plan de restructuration était inévitable. Surprise : la restructuration s'avère inévitable.

Les réactions à ce rapport n'ont pas brillé par leur originalité : Le gouvernement veut limiter la casse, le Front de gauche refuse de sacrifier l'intérêt du plus grand nombre à l'intérêt des banques, et le FN accuse l'état de ne pas tout faire pour protéger l'industrie nationale contre la concurrence déloyale. Thibault et Chérèque, eux, attendent un autre rapport pour se prononcer. Et c'est vrai que les rapports, on en a jamais assez. Même un troisième ça serait pas mal pour être sûrs.

De son côté, la presse fustige les « erreurs stratégiques » de Peugeot, coupable d'avoir « manqué d'ambition dans l'internationalisation du groupe ». Bah oui, s'ils avaient délocalisé plus tôt la production à l'étranger, z'auraient pas eu besoin de supprimer des emplois aujourd'hui ; logique, non ?

#### **5/ Où l'on cherche vainement le mot Iran dans le rapport**

Bon, à part ça, on se frotte les yeux, on cherche dans tous les articles de presse, et on trouve rien à propos de l'Iran. Finalement, c'était important

ou pas l'Iran ? C'est ça ou c'est pas ça qui a fait couler le groupe ? On aimerait bien savoir, mais on nous dit rien. Alors puisque les journalistes sont des feignasses, on va remonter à la source, on va se taper le rapport Sartorius. Vu que ça fait 47 pages, il en aura bien consacré une au marché iranien (13 % des ventes en 2011, je le rappelle) ? Eh bien non, on trouve rien. Mais alors, rien. Pour en avoir le cœur net, on demande à notre logiciel visionneur de document pdf de rechercher le mot « Iran », des fois qu'on l'aurait loupé. Et là on trouve UNE occurrence, dans un tableau intitulé « Répartition géographique des immatriculations PSA (VP+VC) en 2011 (hors Iran) ». Vous pouvez faire l'expérience par vous-même. Le seul endroit où le rapport mentionne l'existence du marché iranien, c'est pour dire qu'il en fait abstraction, sans aucunement expliquer pourquoi. D'ailleurs, dans un autre tableau (page 7), le rapport mentionne sans aucun problème une répartition des ventes dans le monde dont le total est toujours inférieur à 100 %. Ça lui pose aucune difficulté. Il a juste supprimé une ligne comme d'autres effaçaient des visages sur les photos officielles en d'autres époques et en d'autres lieux. George Orwell, si tu nous lis : ne te sens pas dépaysé.

## **6/ Où l'on se demande si l'on ne serait pas pris pour des truffes**

C'est donc assez raide comme foutage de gueule. Même en étant de mauvaise foi, il aurait pu expédier le truc un un paragraphe, du genre « contrairement aux allégations de complotistes mal dégrossis, l'abandon du marché iranien et de ses 455.000 véhicules par an n'a eu qu'une incidence dérisoire sur la santé de l'entreprise ». Il aurait aligné trois chiffres, embrouillé le bazar, crac, boum, c'était plié. Mais non, même pas. Ils s'en cognent tellement de ce qu'on pense qu'ils ne prennent même plus la peine d'emballer leurs foutaises. Sinon, le rapport nous apprend quand même que, toutes filiales confondues (banque, équipementier..), le groupe PSA n'est pas en déficit au 1er semestre 2012, vu que seule la branche automobile l'est (page 4). Mais ça, on le savait déjà. Concernant la branche automobile, les difficultés sont cependant réelles, puisqu'au 1er semestre 2012 le résultat opérationnel courant est négatif de 662 millions d'euros. C'est beaucoup. Mais ceux qui ont lu tout cet article depuis le début savent que l'impact de l'abandon du marché iranien était censé coûter 640 à 850 millions d'euros, et que c'était pas beaucoup. D'accord, c'est sur une année, pas sur 6 mois. Mais quand même. Bon, ben, sinon, pour finir sur une note positive, le rapport Sartorius trouve que l'alliance de Peugeot avec Général Motors est plutôt une bonne idée, même si faut faire gaffe quand même que ça supprime pas encore des emplois à force de trouver des synergies.

Faudra être vigilants, les gars.

## **Bien entendu on va demander aux contribuables guadeloupéens de participer au financement des déficits français : NON, il nous faut refuser .**

### **LES PREMIERS EFFETS DES DÉCISIONS DE HOLLANDE**

Les séquelles financières des premières mesures sociales du quinquennat de François Hollande ne se sont pas fait attendre. L'ouverture d'un droit à la retraite anticipée avant 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler avant l'âge de 20 ans, l'augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire, et la revalorisation de 2 % du SMIC qui a eu pour effet de renchérir les allègements de charges non compensés par l'état, ont déjà coûté 1 milliard d'euros à la Sécurité sociale. En portant à près de 15 milliards d'euros le déficit prévisionnel 2012, ce milliard d'euros vient casser la spirale d'amélioration qui se dessinait depuis 2010. Les orientations prises dans la gestion de la Sécurité sociale nourrissent quelques inquiétudes. Trois erreurs ont été commises. La première a été, alors même que la croissance et l'emploi donnaient des signes de dégradation, de ne pas renoncer dès le début de l'été aux promesses sociales de la campagne. Sans doute n'avaient-elles rien de dispendieux mais elles devenaient un luxe dans une économie à l'arrêt. La deuxième erreur a été de penser équilibrer ces dépenses nouvelles par des prélèvements nouveaux sur les revenus du capital et le forfait social. Dans un système redistributif tel que la Sécurité sociale, ce sont les prestations qu'il faut ajuster aux ressources, et non l'inverse. A fortiori lorsque ce système social absorbe chaque année le quart d'une richesse produite par de moins en moins d'actifs. La troisième erreur est de songer baisser durablement le déficit de la Sécurité sociale en élargissant sa base de financement. Préférer la CSG aux cotisations salariales peut avoir un (faible) intérêt pour le coût du travail. Mais ce n'est d'aucun secours pour redresser durablement des comptes publics. Car, à moyen terme, tous les prélèvements finissent par évoluer au rythme de la richesse nationale.

### **CLUB MED : LA DÉGRADATION DES MARCHÉS TOURISTIQUES PÈSE SUR L' ACTIVITÉ**

Le Club Méditerranée a publié vendredi un chiffre d'affaires et des réservations en progression au troisième trimestre de son exercice entamé en novembre, tout en disant pâtir de « la dégradation continue des marchés touristiques en Europe », qui a pesé sur les huit dernières semaines. Le chiffre d'affaires progresse de 2,7%, à 332 millions d'euros, et le volume d'activité (qui intègre l'activité des complexes gérés mais non

détenus par le Club Med) de 0,3%, à 351 millions d'euros. La hausse des prix a compensé une légère baisse de volume en journées hôtelières. Les réservations sont en avance par rapport à l'an dernier à la même date, qu'il s'agisse du cumul de l'été (+1,1%) ou des réservations pour l'hiver. Les huit dernières semaines ont toutefois été marquées par un recul de 3% des réservations pour la saison été, dont une baisse de 5,4% en Europe. En cause, la dégradation du marché et un effet de calendrier (seuls quelques jours des vacances de la Toussaint sont comptabilisés dans l'exercice 2011-2012 qui sera clos le 31 octobre). Le recul en France reste toutefois limité (-0,6%). Les capacités au troisième trimestre ont dû être révisées en baisse de 2%, alors que la clientèle du Club Med est essentiellement européenne. Aux fermetures de villages qui étaient déjà programmées (Australie, Israël) dans le cadre d'une stratégie de montée en gamme, se sont ajoutées des réductions de capacités en raison de la conjoncture. Bilan : une diminution du nombre total de clients (-2%, à 325.000) mais un gain de clients haut de gamme (+9.000), coeur de cible du groupe pour améliorer sa rentabilité. Pour l'hiver, « le démarrage des ventes, bénéficiant d'une politique active » de réservations précoces, « est en croissance ». L'an dernier à la même date, ces réservations représentaient un tiers du total de la saison d'hiver. Sur les neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires a progressé de 3,5%, à 1,12 milliard d'euros, et le volume d'activité, de 2,7% à 1,15 milliard d'euros.

## **LA FISCALITÉ FRANÇAISE NE FAVORISE PAS LA CROISSANCE**

A quelques semaines de la présentation du projet de loi de finances 2013, Gianmarco Monsellato, managing partner au cabinet Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, constate qu' en France, l'outil fiscal permettrait seulement de modifier les comportements et de sanctionner alors que dans les autres pays européens, ce serait un accélérateur de croissance. Le principal grief porte sur l'instabilité de l'environnement fiscal. Dans ce domaine, la France est le pays le plus instable d'Europe avec la Belgique. Ne serait ce que pour la seule année 2012, des pans importants de la fiscalité des entreprises auront été modifiés à trois reprises lors de la loi de finances puis par deux lois de finances rectificatives. Ce n'est pas compatible avec la vie des entreprises qui exige plus de stabilité. A l'étranger, des études d'impact sont faites en amont et on laisse la loi vivre au moins trois ans avant de la modifier. Un exemple : le crédit impôt recherche dont le succès est une référence mondiale est menacé d'être remanié chaque année, justement par ce qu'il est efficace. Comment expliquez-vous ce foisonnement législatif ? La France considère que la fiscalité relève du politique plus que l'économique. Or, l'harmonisation est en cours en Europe, ce qui limite la souveraineté fiscale. Comment en serait-il autrement dans un marché unique, avec une

monnaie unique ? La France est à contretemps de la construction économique européenne qui passe notamment par l'harmonisation des fiscalités. Est-ce dû au poids de l'histoire ? Effectivement. En France, la fiscalité est encore considérée comme un pouvoir régalien destiné à sanctionner et à corriger les comportements. C'est la raison pour laquelle les bases d'imposition sont étroites, les taux élevés, et l'efficacité de l'impôt faible. Dans les autres pays d'Europe, on cherche à ne pas freiner la création de richesse pour bénéficier de bases larges et donc rentables mêmes avec des taux plus bas qu'en France. La fiscalité devient un instrument servant une certaine morale. Chez nos voisins, c'est davantage un instrument économique. Pourtant, des outils existent pour sécuriser les entreprises, notamment le rescrit.....Le rescrit est peu connu et il est pris en charge par trop peu de personnes au sein de l'administration. Les temps de réponse sont donc jugés trop longs. Par ailleurs, la culture fiscale française reste hostile au rescrit car on ne contractualise par un élément de la souveraineté nationale.

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



## AFFAIRES INTERNATIONALES

### SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

#### L' OCCIDENT OPTÉ POUR LE SOUTIEN AU TERRORISME

**Le Conseil de sécurité s'est réuni peu après l'attentat du 18 juillet qui a décapité le commandement des forces de sécurité syriennes. Certes, les deux séances qui ont suivi portaient sur les propositions de résolution des Occidentaux et de la Russie. Néanmoins, il revenait au Conseil de condamner le principe de l'action terroriste, comme il fait toujours en pareille circonstance. L'usage est d'adopter unanimement une déclaration et de la faire lire par le président en exercice du Conseil, en l'occurrence le Colombien Nestor Osorio. La courtoisie veut que l'on présente ses condoléances à l'État-membre qui vient d'être frappé.**

**Pourtant le Conseil est resté silencieux. Les Occidentaux ont refusé d'appliquer à la Syrie un des principes de base des relations internationales : la condamnation du terrorisme. Pis, dans leurs déclarations respectives, les dirigeants allemands, britanniques, états-uniens et français ont condamné les victimes, les ont rendues responsables de la violence dont elles ont été l'objet, et ont réaffirmé leur soutien à ceux qui ont perpétré l'attentat. Et encore : les médias occidentaux se sont appliqués à salir la mémoire des victimes, comme si leur mort ne suffisait pas à éteindre leur soif de sang syrien.**

**Personne ne doute que le terrorisme en Syrie soit commandité par l'OTAN et le CCG, mais jusqu'à présent cela se faisait en toute hypocrisie. Ne pouvant bombarder et raser le pays du fait du double veto russe et chinois, les Occidentaux et leurs partenaires arabes faisaient saigner le pays en attendant de le faire attaquer par des mercenaires. Il y eut certes l'épisode du 12 février : l'appel au jihad d'Ayman al-Zawahiri. Tout d'un coup, l'OTAN, le CCG et al-Qaida poursuivaient le même objectif. Cependant, faisait-on remarquer à Bruxelles, les déclarations du cheikh égyptien n'engagent que lui, elles ne valent pas d'être commentées, et l'OTAN ne va pas réviser ses positions en fonction de ces fatwas. Ce raisonnement n'était pas convaincant, car il éludait la question des objectifs communs aux champions autoproclamés de la démocratie d'une part et de l'islamisme d'autre part, mais les apparences étaient sauvées. Cette fois, c'est différent. Les Occidentaux assument leur liens avec les terroristes.**

**Le tournant s'est opéré lors de la 3e conférence des « Amis » du peuple syrien à Paris, le 6 juillet. Le président François Hollande avait accordé une place d'honneur à des individus que l'on payait jusque là en secret en prenant soin de nier les connaître. Il avait élevé des criminels de guerre au rang de héros sans susciter la nausée de ses partenaires étrangers.**

**Sans attendre qu'al-Qaida soit invité à une prochaine conférence des « Amis » du peuple syrien, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergey Lavrov, s'est étonné de ce comportement : « Il signifie que [les Occidentaux] continueront à soutenir ce genre d'attaques terroristes jusqu'à ce que le Conseil de sécurité remplisse [leurs] exigences. C'est une position terrifiante. » Et de poursuivre « Nous ne savons pas comment nous devons le prendre. »**



**En effet, au delà de la question morale, que signifie ce revirement doctrinal ? Durant une décennie, les Occidentaux se présentaient comme les champions de la « guerre au terrorisme », aujourd'hui, ils revendiquent leur soutien à des terroristes.**

**De nombreux auteurs, y compris des stratèges US comme Zbigniew Brzezinski, ont souligné que la notion de « guerre au terrorisme » est un concept absurde. On peut mener une guerre contre des terroristes, pas contre leur stratégie. Quoi qu'il en soit, ce slogan marketing avait le double avantage de placer certains États du côté du Bien et de justifier leur « guerre sans fin » contre tous les autres.**

**Le terrorisme est une méthode de combat asymétrique que l'on utilise toujours par défaut. Elle permet d'affaiblir un adversaire, mais elle est insuffisante pour obtenir la victoire militaire et conduit toujours à une défaite politique. Elle prive pour un long moment celui qui en fait usage de la perspective d'exercer le pouvoir. Le terrorisme est une méthode immorale qui ne s'emploie donc que lorsque l'on est en position de faiblesse, non pour gagner un avantage, mais pour gagner du temps, en attendant d'être en mesure de livrer un combat conventionnel.**

**D'où le trouble de Sergey Lavrov. Les Occidentaux sont-ils en train de reconnaître à la fois leur immoralité et leur impuissance ? Que cache leur comportement ? Ou se pourrait-il que leur décadence soit beaucoup plus avancée que nous n'osions le concevoir ?**

**Chacun a bien compris que la crise syrienne n'est pas, ou n'est plus, une confrontation interne, mais la résultante d'un réajustement des rapports de force mondiaux. Washington tente de poursuivre le remodelage du Moyen-Orient élargi et de changer l'équation militaire régionale. Moscou conteste son autorité et tente d'instaurer un Nouvel ordre international, basé sur le droit et le multilatéralisme. La Syrie est la zone d'achoppement entre les nouveaux blocs.**

**La géophysique nous a appris que la tectonique des plaques provoque les tremblements de terre. La géopolitique a les siens. Les publicitaires de la soi disante Armée « syrienne » libre ont eu tort d'évoquer cette image. Les deux blocs se sont heurtés en Syrie, mais c'est la plaque occidentale qui a commencé à glisser sous la plaque eurasiatique et à disparaître, et non l'inverse.**

**Sergey Lavrov considère Washington comme un malade en fin de**

**vie. Sachant que « les empires ne meurent pas dans leur lit », il tente de calmer « l'empire américain » pour lui éviter un accès de folie, tout en le conduisant gentiment au cimetière où il reposera. Il observe le patient avec prudence. L'apologie du terrorisme est-il le symptôme d'un début de crise de démence, ou d'une anémie irréversible ?**

**Thierry Meyssan**

**Source La voix de la Syrie**

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **BRÉSIL : UNE CROISSANCE DÉCEVANTE**

Le Brésil a de nouveau fortement revu à la baisse jeudi sa prévision de croissance pour 2012 et annoncé de nouvelles mesures pour relancer la sixième économie mondiale qui tourne au ralenti. « La prévision de croissance a été réduite à 2% pour cette année 2012 », alors qu'elle était auparavant de 3%, a déclaré le ministre brésilien des Finances, Guido Mantega, au cours d'une conférence de presse à Brasilia. M. Mantega a cependant affirmé que l'économie donnait déjà des signes de reprise, estimant que le PIB brésilien progresserait de plus de 4% en 2013. Fin juillet, le gouvernement avait déjà revu sa prévision de croissance du PIB à la baisse de 4,5% à 3% en raison de l'impact de la crise économique mondiale. Sa nouvelle prévision se rapproche de celles des marchés (+1,6%) alors que le Fonds monétaire international (FMI) maintient sa prévision à 2,5%, bien en-deçà des +3,5% attendus en moyenne mondiale, ou encore des chiffres estimés pour le Mexique (+3,9%) et la Chine (+8%). Le secteur le plus touché aujourd'hui est celui de l'industrie qui, selon les marchés, devrait se contracter de 1,8% cette année. « Le plus important aujourd'hui c'est de savoir quelle sera la vitesse de croisière de la croissance du Brésil, et d'atteindre un bon rythme, ce doit être la priorité de la politique économique. On ne doit pas se focaliser sur la croissance de cette année », a déclaré l'analyste Roberto Troster, ex-économiste de la Fédération brésilienne des banques. Pour M. Troster, le Brésil est touché par la crise internationale, mais pâtit aussi de ses problèmes intérieurs, et du manque de politiques visant à promouvoir la production et la compétitivité. L'économie brésilienne n'a progressé que de 0,5% au deuxième trimestre 2012 par rapport à la période correspondante de 2011, le taux de croissance le plus faible des cinq économies émergentes des BRICS : 7,6% pour la Chine, 5,5% en Inde, 4% en Russie et 3,2% en Afrique du Sud. Pour lutter contre la crise et stimuler le marché de l'emploi M. Mantega a annoncé jeudi que 25 secteurs de l'industrie et des services seraient exonérés de cotisations patronales à partir de janvier

2013. Ajoutés à ceux déjà annoncés en 2012, ce sont en tout 40 secteurs qui vont pouvoir cesser de verser les cotisations à la Sécurité sociale. Cela représentera 6,5 milliards de dollars de manque à gagner pour l'Etat en 2013, et 30 milliards de dollars pendant quatre ans, a précisé le ministre. Les industries, qui adhèrent à cette mesure, s'engagent en revanche à verser une taxe sur les ventes. Le ministre a souligné que cette mesure avait pour but d'augmenter les emplois, de baisser les coûts et de rendre la production brésilienne plus compétitive. En plus des exonérations de cotisations patronales, l'Etat a décidé cette semaine d'une réduction de jusqu'à 28% de la facture d'électricité pour les entreprises en 2013. « Avec toutes ces mesures, nous pouvons assurer que l'an prochain l'économie brésilienne aura une croissance supérieure à 4%. Nous avons déjà des signes de reprise », a affirmé le ministre. Le gouvernement avait déjà annoncé l'octroi de concessions, en grande partie au secteur privé, pour des investissements de 66 milliards de dollars dans la modernisation ou la construction de routes et de voies ferrées au cours des 25 prochaines années. La Banque centrale a par ailleurs baissé fin août son taux d'intérêt directeur pour la neuvième fois consécutive depuis un an, à 7,5% l'an pour encourager le crédit. L'économie brésilienne avait enregistré une croissance de 2,7% en 2011 après une progression de 7,5% en 2010.

## **HAÏTI :LE BILAN DE LA 4<sup>e</sup> SESSION PARLEMENTAIRE**

Réunis en Assemblée nationale, députés et sénateurs ont bouclé, lundi, les travaux de la 4e session ordinaire de la 49e législature. La séance en Assemblée nationale, en plus de fermer la 4e session ordinaire de la 49e législature, a également bouclé la deuxième année parlementaire de cette législature. Les députés sont partis en vacances laissant derrière eux un ensemble de sujets pendants, dont l'épineuse question des représentants du Parlement au Conseil électoral permanent. Au cours de cette session qui a débuté le lundi 11 juin 2012, les députés ont tenu pas plus de dix séances plénières. Ils ont voté trois lois, ratifié deux accord et convention et formé deux commissions spéciales.

Les loi votées sont celle portant organisation et fonctionnement du Fonds national d'éducation (FNE), celle de finances de l'exercice fiscal 2012 – 2013 qui fait l'objet d'une navette entre les deux Chambres et celle fixant à cent mille (100 000) gourdes le taux de compétence des tribunaux de paix en matière civile et commerciale.

En Assemblée nationale, les parlementaires ont ratifié l'accord de prêt relatif à la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Péligre et la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption.

Pas moins de dix projets et propositions de lois sont en souffrance à la Chambre des députés. Citons parmi les projets de loi en attente : le projet de loi fixant le nombre ainsi que la dénomination des ministères ; le projet modifiant certains articles de la loi du 10 juin 2009 sur les règles générales relatives aux marchés publics et proposant une réduction des délais ; les projets relatifs à la protection du consommateur, au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, au contrôle de la qualité des denrées alimentaires, à l'administration et aux échanges électroniques , à la création du Centre national de normalisation, de certification et de promotion de la qualité chargé d'assurer la gestion du système national de la qualité, à la signature électronique adaptant le droit à la preuve aux technologies de l'information et élargissant les compétences du Conatel (Conseil national des télécommunications) qui favorisera l'acceptation générale des actes électroniques.

A côté de ces projets et propositions de loi en attente, les députés sont partis en vacances laissant derrière l'épineuse question de la désignation de trois personnalités devant représenter le Parlement au Conseil électoral permanent et le vote définitif de la loi de finances . Une session extraordinaire pourrait être convoquée. Les vacances des députés doivent prendre fin le 2e lundi de janvier de 2013.

## **GROGNE SOCIALE AU PARAGUAY**

Des paysans sans terre et des travailleurs licenciés pour des motifs politiques et sociaux ont été à la tête des marches organisées pour réclamer des arriérés de salaire et des paiements qui n'ont pas été honorés par le gouvernement de Federico Franco, au Paraguay. Dans les zones rurales, les paysans ont occupé des fermes et ont demandé une solution définitive à ce problème historique provoqué par l'injuste distribution des terres dans le pays. La presse a signalé que plus de deux mille travailleurs et fonctionnaires ont été licenciés dans plusieurs organismes de l'Etat dont la centrale hydroélectrique binationale Itaipú, le Ministère de l'action Sociale et l'Entreprise des Services Sanitaires. Les travailleurs du secteur de l'éducation dans la nation sud-américaine ont fait une grève pendant trois jours et ont convoqué une grande manifestation à Asunción, la capitale et des actions similaires dans les départements de l'intérieur du pays. Les enseignants exigent que, 16 000 professeurs gagnent le salaire minimum établi par la loi et que des milliers d'autres puissent accéder aux allocations en cas de maternité.

## **PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

La plupart des Bourses asiatiques affichent ce matin des hausses supérieures à 2%, après le lancement hier par la Fed d'un nouveau programme d'assouplissement quantitatif ("QE3"). Au lendemain d'une belle séance à Wall Street (+1,5% pour le Dow Jones, +1,3% pour le Nasdaq), l'indice Nikkei bondit ainsi de 2% vers la fin de la séance à Tokyo, tandis que Hong Kong grimpe de 2,9%, Taiwan monte de 2,1% et Bombay de plus de 2%. A Séoul, l'indice Kospi s'adjuge près de 3% grâce à un coup de pouce de l'agence de notation S&P qui a relevé ce matin la note de crédit de la Corée du Sud à A+. Enfin, le Shanghai Composite avance plus modestement de 0,4% tandis que Sydney et Singapour gagnent environ 1,2%...Hier, la Réserve fédérale américaine a annoncé son intention de racheter chaque mois pour 40 Milliards de Dollars de créances immobilières aux établissements financiers, leur procurant ainsi de précieuses liquidités et contribuant à faire baisser encore les taux d'intérêt hypothécaires. La Fed a clairement indiqué qu'elle comptait poursuivre ce programme aussi longtemps que le marché de l'emploi ne se sera pas nettement redressé aux Etats-Unis, où le taux de chômage (8,1% en août) constitue le principal obstacle à une reprise solide de la croissance économique. L'annonce de cette troisième étape de "QE" ("quantitative easing"), qui intervient après les précédentes portant au total sur 2.400 Mds\$ d'actifs (obligations d'Etat, créances immobilières...), a entraîné une rapide réorientation des investisseurs vers les placements plus risqués, que sont les actions et les matières premières, au détriment du cash.

## ÉTAS UNIS

Wall Street poursuivait sur sa lancée de la veille ce vendredi, persistant en hausse au lendemain de l'annonce du fameux QE3 de la Fed, perçu positivement par des marchés avides de liquidités. Sur le front économique outre-Atlantique ce jour, les chiffres de la consommation ressortaient mitigés, alors que ceux de la production industrielle décevaient. Par contre, l'indice de confiance de l'Université du Michigan remontait fortement. Le DJIA prenait 0,4% en clôture à 13.593 pts, alors que le Nasdaq gagnait 0,89% à 3.184 pts. L'indice américain des prix à la consommation pour le mois d'août 2012 a progressé de 0,6% en comparaison du mois antérieur, soit une hausse assez proche du consensus. Hors alimentation et énergie, l'indice CPI a grimpé de 0,1%, alors que le consensus était de +0,2% de hausse.

## EUROPE

La Bourse de Paris a terminé en forte hausse vendredi (+2,27%), principalement grâce à l'annonce de nouvelles mesures de soutien à l'économie la veille par la banque centrale américaine. L'indice CAC 40 a pris 79,49 points à 3.581,58 points, dans un

volume d'échanges assez nourri de 4,531 milliards d'euros. La veille, il avait perdu 1,18%. Parmi les autres marchés européens, Francfort 1,39% et Londres 1,64%. Par ailleurs, l'Eurostoxx 50 a gagné 2,02%. Le marché parisien a profité dès l'ouverture des annonces de la Réserve fédérale américaine (Fed) jeudi soir à l'issue de sa réunion de politique monétaire. "Le marché surfe sur les annonces de la Fed, qui a décidé d'envoyer un message très clair. Les investisseurs savent qu'il ne sert à rien de se battre contre les banques centrales", résume Wilfried Beau, gérant de Meeschaert Gestion Privée. Une semaine après la mise en place de mesures pour aider le marché de la dette par la Banque centrale européenne (BCE), l'institut américain a lancé un nouveau programme d'assouplissement monétaire, en partie via des rachats d'actifs, destiné notamment à soutenir le marché de l'emploi.

## **CHANGE**

L'euro s'installait vendredi au-dessus de 1,31 dollar, son plus haut niveau depuis mai, le billet vert restant ébranlé par l'arsenal de mesures exceptionnelles annoncé la veille par la Réserve fédérale américaine (Fed) pour relancer l'économie des Etats-Unis. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3111 dollar contre 1,2986 dollar jeudi vers 21H00 GMT. Après avoir franchi jeudi le seuil symbolique de 1,30 dollar, l'euro s'est hissé vendredi vers 14H00 GMT à 1,3169 dollar - un sommet depuis le 4 mai. L'euro continuait également de se renforcer face à la monnaie nippone à 102,66 yens contre 100,61 yens jeudi soir, après avoir touché plus tôt vendredi 103,02 yens - un plus haut depuis mi-mai. Le dollar, en revanche, confortait ses gains face à la devise japonaise, à 78,29 yens contre 77,48 yens jeudi soir. Vers 18H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro à 80,80 pence, après être descendue jusqu'à 81,14 pence, un plus bas depuis trois mois. Elle était cependant en hausse face au billet vert, à 1,6223 dollar, après être grimpé un peu plus tôt vendredi à 1,6256 dollar, un sommet depuis fin avril. La devise helvétique reculait face à l'euro à 1,2151 franc suisse pour un euro, après avoir atteint 1,2178 franc -- son plus bas niveau depuis janvier. Elle progressait face au billet vert à 0,9266 franc pour un dollar, après avoir touché 0,9239 franc - un sommet depuis le 9 mai.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole confortaient leurs gains vendredi en fin d'échanges européens, après avoir dépassé brièvement les 100 dollars le baril à New York, dans un marché toujours soutenu par l'arsenal de mesures sans précédent de la Fed pour stimuler l'économie américaine. Vers 16H30 GMT (18H30 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre, dont c'est le premier jour comme contrat de référence, valait 116,72 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 84 cents par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 70 cents, à 99,01 dollars. Les cours du baril se sont hissés vers 08H50 GMT jusqu'à 117,95 dollars à Londres et 100,42 dollars à New-York, de nouveaux sommets depuis quatre mois, le WTI franchissant la barre symbolique des 100 dollars pour la première fois depuis début mai. "Entre l'assouplissement monétaire de la Fed et les risques géopolitiques au Moyen-Orient, les prix du pétrole profitent d'un parfait cocktail de facteurs haussiers, auxquels s'ajoute l'affaiblissement persistant du dollar", résumait Jack Pollard, analyste du courtier Sucden.

## **PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**



# **M**ANAGEMENT ET DROIT

## **LA RECONNAISSANCE D'ÉTAT EN DROIT INTERNATIONAL**

L'actualité juridique internationale de ces derniers mois a été extrêmement riche sur le thème de la reconnaissance d'Etats et de gouvernements. En effet, il suffit de mentionner quelques exemples pour s'en apercevoir : le cas palestinien, les révolutions arabes (Egypte, Libye, Syrie...) ou encore le Sud-Soudan. D'autres exemples comme la question du Kosovo, du Timor oriental ou celui du Tibet nous montrent que la question de la reconnaissance internationale est au cœur des débats internationaux de façon permanente et que cette question est un enjeu fondamental pour celui qui en revendique ses trois éléments constitutifs : un territoire, un peuple et un gouvernement. De nombreux « Etats », se proclamant en tant que tel, ne sont pourtant pas reconnus de façon unanime par la communauté internationale comme la République du Haut-Karabagh, la République moldave du Dniestr ou encore la République du Somaliland. Certaines entités politiques contemporaines existent ainsi seulement de facto sans être reconnues de jure à cause de multiples raisons diplomatiques (absence de concertation internationale, conflit entre Etats, etc.). La difficulté tient à l'aboutissement d'une conciliation entre de multiples intérêts. Nous utiliserons le cas de la Palestine pour présenter l'état de la réglementation

### **Historique de la question palestinienne depuis 1947**

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte par sa résolution 181 (II), le plan de partage de la Palestine mandataire créant deux Etats, l'un juif, l'autre arabe, avec un statut international pour Jérusalem. Il est accepté par la partie juive, qui proclame le 14 mai 1948 la création de l'Etat d'Israël. Ceci entraîne immédiatement la réaction des nations arabes : la première guerre israélo-arabe éclate, et Israël en sort vainqueur, gagnant même de nouveaux territoires. Le reste des territoires palestiniens sont occupés par l'Egypte dans la bande de Gaza et la Jordanie pour la Cisjordanie. Mais en 1967, une nouvelle guerre israélo-arabe éclate, et Israël entre en possession de l'ensemble des territoires palestiniens. L'Organisation pour la Libération de la Palestine (O.L.P.) voit le jour en 1964, et se veut le représentant du peuple palestinien. Elle acquiert en 1974 le statut de membre observateur aux Nations Unies. En 1987 à lieu la première Intifada contre la politique d'occupation d'Israël. L'O.L.P. déclare le 15 novembre 1988 l'Etat de Palestine, qui est reconnu par plus d'une centaine de pays, mais par aucune des grandes puissances de l'époque, à l'exception de l'Union soviétique. Suite à ces événements, le Processus d'Oslo se met en place à partir de 1993, avec pour objectif de construire un cadre de négociation pour la conclusion d'un statut définitif de la Palestine. Par ailleurs, Israël reconnaît l'O.L.P. comme le représentant du peuple palestinien. Cet accord prévoit la mise en place d'un régime d'autonomie intérimaire exercé par l'Autorité palestinienne sur trois zones avec des degrés différents de compétence. Cependant, les années 2000 marquent l'échec du processus et un retour de la violence avec la deuxième Intifada. L'armée israélienne

réinvestit la Cisjordanie et construit le mur de sécurité. Les leaders palestiniens changent aussi, Mahmoud Abbas remplace Yasser Arafat à la présidence de l'OLP ainsi qu'à celle de l'Autorité palestinienne, mais le Hamas gagne les élections législatives de 2006, et à la suite de nombreuses tensions et affrontements, le territoire palestinien est divisé en deux parties avec le Hamas dans la bande de Gaza (qu'Israël a entre-temps évacué en 2005) et le Fatah en la Cisjordanie. En mai 2011, un accord est trouvé entre le Fatah et le Hamas avec pour objectif de réunifier l'Autorité palestinienne, et cela quelques mois seulement avant une offensive diplomatique en vue d'affirmer l'existence de l'Etat palestinien et d'obtenir son admission au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Mais une controverse anime la doctrine internationale sur la qualification de la Palestine en tant qu'Etat.

### Les éléments constitutifs de l'Etat

Selon la conception classique de l'Etat en droit international, une entité ne peut être qualifiée d'« Etat » que si elle réunit trois éléments constitutifs : un territoire, une population et un gouvernement. L'existence de l'Etat est donc tirée d'une simple constatation de fait, et non d'une quelconque procédure formelle organisée par le droit international. Le territoire joue un rôle essentiel dans l'existence de l'Etat, car c'est l'assise spatiale sur laquelle celui-ci exerce sa souveraineté. Peu importe la dimension du territoire, du moment qu'il est identifiable : se côtoient ainsi des Etats tels que Monaco (et ses deux cent hectares de terre) et la République Populaire de Chine. Le caractère disputé des frontières n'est pas en soi un obstacle insurmontable pour le respect du critère territorial. De même, le morcellement de l'Etat en plusieurs territoires séparés, à l'instar du Pakistan de part et d'autre de l'Inde jusqu'en 1971, ne pose pas de difficultés particulières. Il faut d'autre part pouvoir identifier une population sur ce territoire, sans que le droit international exige qu'elle soit stable ou particulièrement homogène. Enfin, un gouvernement doit exercer une autorité effective sur cette population et dans le cadre spatial de ce territoire. La forme du gouvernement est en principe indifférente, du fait d'un principe de neutralité idéologique fondé sur le « droit inaliénable [de tout Etat] de choisir son système politique, économique, social et culturel, sans aucune forme d'ingérence de la part d'un autre Etat » (Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies, 1970).

### La reconnaissance de l'Etat en droit international

Outre les trois éléments déjà mentionnés, il est parfois affirmé que l'existence de l'Etat est conditionnée à la reconnaissance de cette qualité par les autres Etats, c'est-à-dire à un acte unilatéral par lequel un Etat atteste qu'une entité remplit bien, selon lui, les conditions d'existence de l'Etat évoquées plus haut. Cette thèse, attribuant un caractère constitutif à la reconnaissance, est rejetée par la majorité de la doctrine internationaliste, qui ne voit dans la reconnaissance qu'une portée déclarative. La démarche de reconnaître ou non est en principe laissée à la discrétion de chaque Etat, et dépend en partie d'un contexte politique par définition variable. Il arrive ainsi que des entités qui ne sont vraisemblablement pas (encore) formées en tant qu'Etats soient reconnues, comme ce fut parfois le cas dans le contexte de la décolonisation, ou qu'à l'inverse, des Etats remplissant manifestant les trois conditions de fait ne soient pas reconnus — à l'instar de Taïwan, du fait de la « politique des deux Chines ». Il reste qu'une telle reconnaissance semble essentielle à l'établissement de relations diplomatiques entre le « nouvel » Etat et les Etats tiers, et surtout à l'opposabilité de la qualité d'Etat à ces derniers. Elle peut également jouer un rôle consolidateur lorsque la réunion des trois éléments constitutifs n'est pas établie avec fermeté.



## L'application délicate des critères constitutifs au cas palestinien

Si les éléments constitutifs mentionnés ci-dessus semblent clairs et précis, leur application est en réalité bien plus complexe en ce qui concerne la Palestine. Ainsi, il faut voir quelle relation entretiennent les différents critères entre eux. En l'occurrence, c'est dans l'existence d'un gouvernement effectif que réside la controverse. En effet, lors de la déclaration de 1988, l'OLP n'exerçait aucun pouvoir effectif sur le territoire palestinien. Or, depuis les Accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne exerce des compétences qui pourraient remplir ce critère de contrôle effectif du gouvernement sur le territoire. Ce contrôle ne s'exerce qu'à des degrés divers sur les territoires palestiniens, et Israël continue d'y exercer un contrôle général, surtout en matière de sécurité, et possède parfois l'exclusivité de certains de ces territoires, et cela pour des raisons sécuritaires et stratégiques (notamment en ce qui concerne les colonies en Cisjordanie). Pour ces raisons, certains ont estimé qu'il n'y avait pas de contrôle effectif du gouvernement palestinien sur l'ensemble de son territoire. Il faut noter que la Palestine étant dans une situation d'occupation, la puissance occupante, Israël, exerce logiquement son autorité sur le territoire en question, et cela conformément au droit de l'occupation. Néanmoins, ce raisonnement peut poser problème car l'occupation d'un Etat n'est pas une annexion (Israël a d'ailleurs été critiqué pour avoir tenté d'annexer la partie palestinienne de Jérusalem, afin d'en faire une municipalité unifiée israélienne). Contrairement au cas d'une annexion, le statut d'Etat n'est pas perdu du simple fait de l'occupation, malgré l'incapacité de l'Etat occupé à exercer de manière effective ses pouvoirs souverains. L'Etat palestinien n'a pour autant pas pu être formellement établi, et cela pour des raisons multiples (refus en premier lieu du plan de partition de la Palestine par la partie arabe, occupation des territoires palestiniens par les Etats arabes voisins, puis par Israël à partir de 1967). Il n'en demeure pas moins que la création d'un Etat palestinien est un objectif fixé de longue date, en raison du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même (reconnu dans les résolutions 2535 B et 2649 de l'Assemblée générale). Or, la pratique montre que dans les cas où un peuple dispose du droit à l'autodétermination, mais que le critère de l'effectivité de son gouvernement fait défaut, la communauté internationale peut malgré tout procéder à la reconnaissance de l'Etat, et cela afin de faciliter son accession au statut d'Etat. L'absence de contrôle effectif de l'Autorité palestinienne sur l'ensemble de son territoire n'est donc pas en soi un élément insurmontable, car la reconnaissance par l'Assemblée générale de la Palestine en tant qu'Etat (à défaut de l'admission de cette dernière à l'ONU, du fait du probable veto américain) peut avoir un effet consolidateur de la qualité d'Etat. Néanmoins, certaines questions restent à résoudre. La Palestine relève de deux institutions : la première, l'OLP, l'unique organisation représentant le peuple palestinien, est la seule institution compétente pour agir au niveau international, alors que l'Autorité palestinienne, qui exerce la fonction de gouvernement dans le territoire palestinien, est incompétente au niveau international. L'Autorité palestinienne ne représente que la population palestinienne habitant dans les territoires occupés. Cette dualité institutionnelle est source de confusion, d'autant plus que la seconde prend le pas sur la première, comme en atteste la création il y a peu d'un ministère des affaires étrangères. De plus, la réunification de la bande de Gaza avec la Cisjordanie n'a pas encore réellement commencé, et en pratique, il y a toujours deux gouvernements palestiniens. Les autorités palestiniennes cherchent désormais à asseoir la large reconnaissance acquise depuis 1988 par une admission de la Palestine en tant qu'Etat membre de plusieurs organisations internationales. Aucune organisation internationale

n'est habilitée per se à reconnaître un Etat, cette démarche ne pouvant émaner que des Etats eux-mêmes. En revanche, l'admission d'une entité en tant qu' « Etat membre » d'une organisation internationale implique indirectement que les Etats votant en faveur de l'admission reconnaissent à cette entité la qualité d'Etat. Une première étape a été franchie le 31 octobre par l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) par 107 votes en faveur, 14 contre (dont les Etats-Unis) et 52 abstentions. Bien que des démarches similaires soient désormais envisagées dans d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'objectif principal demeure l'admission de la Palestine à l'ONU. La candidature déposée le 21 septembre par Mahmoud Abbas auprès du Secrétaire général Ban Ki-moon, tendant à l'admission de la Palestine en tant qu'Etat membre de l'ONU, revêt une importance considérable, étant donné le caractère (quasi-) universel de la composition de l'Organisation. La Palestine n'est pour l'instant reconnue que comme une entité ayant qualité d' « observateur aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale », ce qui lui permet de disposer d'une Mission permanente auprès de l'ONU. La démarche initiée le 21 septembre est donc plus ambitieuse, mais aussi plus « acrobatique » d'un point de vue juridique, car elle a contraint la Palestine à affirmer qu'elle est déjà un Etat (condition d'admission établie à l'article 4 §1 de la Charte des Nations Unies), alors que sa demande d'admission vise principalement à affermir son statut d'Etat sur la scène internationale. Surtout, l'admission en tant qu'Etat membre de l'ONU impose le respect d'une procédure lourde : Le Conseil de Sécurité doit recommander l'admission du candidat par un vote de 9 des 15 membres du Conseil de Sécurité, dont celui de l'ensemble de ses cinq membres permanents ; en cas de vote favorable du Conseil, l'Assemblée générale doit ensuite voter par une majorité des deux tiers pour admettre un nouvel Etat membre dans l'Organisation. Le rejet de la candidature de la Palestine est donc très probable : il suffirait du veto des Etats-Unis pour bloquer cette candidature dès le début de son examen. En cas d'échec, Mahmoud Abbas a d'ores et déjà annoncé qu'il demanderait l'admission de la Palestine en tant qu'Etat non membre — à l'instar du Saint-Siège. La procédure est alors plus souple, car elle ne requiert qu'un vote favorable de l'Assemblée générale à la majorité simple. La reconnaissance d'un Etat palestinien par la société des Etats constituerait une avancée politique autant qu'un bouleversement juridique : la Palestine pourrait s'engager dans des relations juridiques bilatérales et multilatérales avec les Etats tiers, et notamment ratifier le Statut de la Cour pénale internationale. Elle tirerait de cette qualité des droits, mais aussi des obligations internationales non négligeables.

**PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM**

Suivez Nous sur }  
**facebook**

Suivez Nous sur }  
**facebook**



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

### OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

### NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

**PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**